

# **MAIRIE DE SERVON**

## **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2017**

Dans le cadre des Journées de l'Environnement, la Mairie de Servon organise un concours Photos dont le thème est : « Fleurs d'ici et d'ailleurs »

Article 1 L'inscription au concours est gratuite.

Article 2 L'exposition des photos aura lieu les 20 et 21 mai 2017.  
Samedi 20 Mai de 11h à 18h et Dimanche 21 Mai de 10h à 14h30

Article 3 Les photos sont à déposer en mairie avant le 6 mai 2017.  
Les photos proposées de format A4 doivent être encadrées dans un cadre de dimensions maximum 30x40 cm avec une protection en verre.  
Le système d'accrochage doit être fiable et porter au dos le nom et l'adresse du participant dans une enveloppe fermée.  
La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des photos exposées.

Article 4 4 Prix seront décernés : Prix de la Mairie Enfants, Prix de la Mairie Adultes, Prix du public Enfants et Prix du public Adultes  
Les prix de la Mairie seront attribués par un Jury composé de 4 Membres issues de la Mairie et du Club Photo Servon77.  
Chaque Visiteur pourra voter pour sa photo préférée et participera à l'attribution des Prix Public Enfant et Adulte.

Article 5 Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 20 mai à 11h.

Article 6 La reprise des photos se fera en mairie.

Article 7 Les résultats du concours seront annoncés le dimanche 21 mai à 12h30 ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Article 8 La Jardinerie Truffaut propose d'exposer les photos du concours dans son magasin dans le courant du mois de juin

Article 8 La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

\*\*\*\*\*

Je participe au concours Photo de la mairie de Servon

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

E-Mail .....

AGE .....

Nombres de photos : .....

- J'accepte que mes photos soient exposées à Truffaut au mois de juin.
- Je n'accepte pas que mes photos soient exposées à Truffaut au mois de juin.

Signature